

FICHE DE RÉINSCRIPTION :

Élève : **NOM** **Prénom**

Je soussigné(e) :

- ☐ Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études, et m'engage à les respecter.
(disponible [ici](#) ou à l'accueil du conservatoire)
- ☐ Confirme donner mon accord à la collecte de mes données personnelles dans le cadre de l'inscription de mon enfant ou de moi-même (élève majeur) ¹.
- ☐ Certifie que l'élève bénéficie d'une assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2025-2026.
- ☐ J'autorise le responsable du CRD à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'élève : transport au centre hospitalier de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, et à faire pratiquer si besoin toute intervention.
- ☐ Je souhaite que le responsable n°2, enregistré sur l'extranet, soit en copie des mails envoyés par le CRD

N.B. : Vous avez lors de votre première inscription, autorisé ou non :

- la captation image/et ou son de l'élève
- l'abonnement à la newsletter du conservatoire
- l'autorisation de sortie d'un élève mineur

Ces choix sont automatiquement renouvelés chaque année par tacite reconduction. Vous pouvez à tout moment, changer vos modalités en nous contactant par mail, par téléphone, ou en vous présentant à l'accueil du CRD.

Pour l'année scolaire à venir, je souhaite m'acquitter des droits de scolarité en :

- ☐ 1 fois à réception de la facture du mois d'octobre (envoi en novembre)
- ☐ 6 fois par prélèvement automatique mensuel (factures d'octobre à mars)
 - Le prélèvement fractionné ne pourra pas s'appliquer dans le cas d'une inscription prise en cours d'année scolaire, **ni pour les sommes inférieures ou égales à 200 €.**
 - Voir les pièces à fournir pour un prélèvement automatique (en page 1)

Fait à, le

Signature :

¹ Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription, à la facturation et à la gestion du dossier des élèves par la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit de consultation et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez à tout moment, retirer votre consentement grâce à l'accès sécurisé à vos données personnelles par les moyens suivants :

- En vous rendant à la Direction des Affaires Administratives : 86, rue Léon Désoyer (se munir d'un justificatif d'identité).
- En écrivant à : Mairie de Saint-Germain-en-Laye, Direction des Affaires Administratives, ou au Délégué à la Protection des Données, 16 rue de Pontoise - BP 10101, 78101 Saint-Germain-en-Laye cedex, en exposant votre demande et en justifiant de votre identité.

Vous pouvez également formuler une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le refus de communiquer vos données aura pour conséquence de ne pouvoir donner suite à votre demande d'inscription.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (Réinscription)

- ☐ **1 justificatif de domicile** (facture d'électricité ou d'eau, de quittance de loyer, ...)
- ☐ **La Fiche de réinscription** correctement complétée et signée (en page 1)
- ☐ **La carte d'identité** du responsable légal ou de l'élève majeur
- ☐ **L'attestation d'assurance responsabilité civile 2025-2026** (à remettre au plus tard le 30/09/2025)

Pour les danseurs uniquement¹ :

- ☐ **1 certificat médical** d'un médecin daté de moins de 3 mois attestant la capacité de l'enfant à la pratique de la danse, à renouveler tous les ans¹

Pour un 1er prélèvement automatique ou un changement de coordonnées bancaire :

- ☐ **1 autorisation de prélèvement SEPA** (ci-joint)
- ☐ **1 RIB**

Optionnel : pour les élèves Saint-Germanois uniquement :

- ☐ **1 Attestation de Quotient Familial CAF** (à défaut, votre dernier avis d'imposition)²

→ Toutes les pièces justificatives sont à déposer sur l'extranet via l'onglet « Responsable Légal/Documents » dans le menu à gauche, avant le **Samedi 31 mai 2025, délai de rigueur**. (Merci de privilégier les documents au format PDF pour la facilitation de lecture et éviter les documents cryptés).

¹ /\ La pratique de la danse en conservatoire ne dépend pas du code du sport mais du code de l'éducation. La danse reste donc régie par la **loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse**, inscrite au livre III du code de l'éducation. Certains médecins sont réticents à fournir un certificat médical chaque année. En cas de difficulté pour obtenir ce certificat, vous pouvez présenter à votre médecin l'article R 362-2 du code de l'éducation qui est toujours en vigueur : "Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. A la demande de tout enseignant, un certificat attestant un examen médical supplémentaire doit être requis."

➔ Tout comme les droits de scolarité, les frais de dossier (39,00€ € par élève et par spécialité demandée) sont engendrés lors d'une demande d'inscription. La somme due devra être réglée chaque année, après réception de la facture, et ce quel que soit le résultat d'admission. Dans le cadre d'une procédure de dématérialisation, les factures seront automatiquement envoyées par mail.

² Pour les Saint-Germanois, des réductions sur les frais de scolarité peuvent être calculées sur la base du QF CAF. A défaut de justificatifs, le plein tarif Saint-Germanois sera appliqué.
Pour toute information sur le règlement des factures écrire à : regie.centralisee@saintgermainenlaye.fr

**Prière de retourner cet imprimé à La Régie Centralisée Ville de Saint-Germain-en-Laye
en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B)**